

Lettre d'info aux membres de l'A.P.B.M.T.

2020, c'est parti !

Le Conseil d'Administration de l'A.P.B.M.T. au grand complet vous présente à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2020, que ce soit sur le plan professionnel ou familial !

C'est avec satisfaction que nous pouvons revenir sur le succès des Journées nationales 2019 et sur le constat que notre fonctionnement général est capable de susciter votre approbation.

Autant de raisons qui motivent tous les membres du Conseil d'Administration (CA) à se relancer dans l'aventure en 2020 !

L'analyse de vos réactions, recueillies pendant les dernières Journées nationales 2019, nous permet de conclure que le choix de l'hôtel Radisson Blu Royal a été ressenti de manière extrêmement positive par la majorité des participants, et ce malgré un espace de conférence plutôt petit.

Ces réactions nous enseignent déjà que nous devons conserver ce concept en 2020, tout en accordant bien sûr l'attention nécessaire aux aspirations et suggestions que nous avons pu consigner.

Notez d'ores et déjà dans votre agenda :

Journées nationales 2020

Quand ? 26 et 27 novembre 2020

**Où ? Hôtel Radisson Blu Royal
36, Rue Montagne aux Herbes Potagères
1000 Bruxelles**

Note stratégique 2019

Comme déjà mentionné dans notre lettre d'information d'octobre 2019, l'A.P.B.M.T. a dû rédiger une nouvelle note stratégique sur l'avenir de la médecine du travail. Celle-ci devait être remise au Conseil supérieur avant le 11 octobre 2019.

Son contenu vous a été [présenté](#) pendant les Journées nationales 2019.

La note précitée est intégralement disponible à dater de ce jour et peut être consultée par tous sur notre site internet <https://www.bbvag.be/fr/A.P.B.M.T./points-de-vue-A.P.B.M.T./note-strategique/>.

Nouveau modèle de prescription de médicaments

Un nouveau modèle de prescription de médicaments entrera en vigueur au plus tard le 31 janvier 2020 et doit répondre à plusieurs critères légaux en termes de mise en page.

Malgré l'obligation d'une prescription électronique, il reste possible de délivrer un modèle papier si :

- le médecin a atteint l'âge de 64 ans au 1er janvier 2020
- la prescription est établie en dehors du cabinet (visite à domicile, MRS...)
- il s'agit d'un cas de force majeure.

Les prescriptions électroniques peuvent être générées via :

- un dossier médical électronique approprié (DME)
- l'application PARIS (via la plateforme eHealth).

Le site internet de l'INAMI vous donne toutes les informations à ce sujet :

<https://www.riziv.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/par-mutualite/medicament-produits-sante/prescrire-medicaments/Pages/prescription-medicale.aspx>

Pour faciliter la communication internet avec les autorités, nous vous conseillons d'installer l'application Itsme  sur votre smartphone (via Apple Store ou Google Play).

Cette application remplace l'utilisation relativement complexe d'un lecteur de carte eID ou la connexion avec codes sécurisés via token.

SLIDO – Journées nationales 2019

Depuis 2018, nous utilisons l'application « SLIDO » précitée pendant les Journées nationales. Elle permet à tous les utilisateurs de formuler des questions à l'intention des différents orateurs.

Cette application offre également à l'Association professionnelle l'opportunité de soumettre un certain nombre de questions pertinentes à tous les médecins du travail présents concernant la médecine du travail en général. Les réponses enregistrées nous livrent votre vision générale sous la forme de pourcentages.

Pour l'A.P.B.M.T., cela s'avère extrêmement utile et équivaut à un sondage objectif de votre expérience professionnelle individuelle. À l'avenir, nous lancerons peut-être aussi un questionnaire de ce type via la lettre d'information et/ou le site internet.

Vous pouvez retrouver dès à présent sur notre site internet, via le lien <https://www.bbvag.be/websites/53/uploads/file/ND%202019/Poll%20voor%20web%20site.pdf> l'ensemble des questions, réponses et pourcentages enregistrés pendant les Journées nationales 2019.

Nous examinerons également quelles questions intéressantes (pour les orateurs) sont restées sans réponses par manque de temps. L'A.P.B.M.T. fera encore une tentative pour qu'une réponse soit apportée par écrit à certaines d'entre elles et soit ensuite publiée sur le site. Nous vous tiendrons au courant.

CEBAM ou Centre belge pour l'Evidence-Based Medicine

Nous souhaitons insister une fois encore sur le fait que l'utilisation de cette base de données est totalement gratuite pour tous les membres de l'A.P.B.M.T. Il suffit de nous envoyer votre numéro INAMI à l'adresse info : info@apbmt.be.

Sur la base de quelques renseignements pris aux Journées nationales et d'une analyse des chiffres relatifs au nombre d'utilisateurs actifs, nous pouvons toutefois dire que l'utilisation de cette source d'information performante reste extrêmement limitée.

L'A.P.B.M.T. a malgré tout décidé de prolonger le contrat d'un an, mais nous procéderons à nouveau à une évaluation de l'utilisation fin 2020.

Plus d'infos :

<https://www.bbvag.be/websites/53/uploads/file/CEBAM/Cebam%20FR.pdf>

INVITATION

Assemblée générale statutaire de l'Association professionnelle belge des Médecins du Travail

Vous êtes cordialement invité à l'Assemblée générale statutaire de l'Association professionnelle belge des Médecins du Travail qui se tiendra le jeudi 13 février 2020 à 20h00 chez Cesi, avenue Konrad Adenauer 8, 1200 Bruxelles.

Ordre du jour :

<https://www.bbvag.be/websites/53/uploads/file/Algemene%20Vergadering/invitatie%20AG%2013%2002%202020.pdf>

Au nom de tous les membres du Conseil d'Administration, je vous souhaite une bonne lecture !

Dr Bart Curvers
Président A.P.B.M.T.